

CHEQUE NUMERIQUE – CYBERSECURITE

Etre accompagné par un expert pour sécuriser les données de mon entreprise

DE MINIMIS

Généralités

Imaginez : votre site web est piraté, votre liste de clients volée, vos adresses e-mail usurpées, votre page Facebook hors contrôle... Ce n'est hélas pas de la science-fiction : deux tiers des entreprises belges ont déjà été confrontées à la cybercriminalité. Le Chèque-cybersécurité permet de vous faire aider par un spécialiste pour réaliser un audit ou **un diagnostic portant sur la situation de votre entreprise en termes de cybersécurité**. Ce consultant, ou un autre, pourra ensuite prendre le relais pour mettre en place les actions préconisées dans le cadre de l'audit ou du diagnostic cybersécurité.

[Voir les prestataires labellisés](#) – [Plus de détails](#)

BENEFICIAIRE: Entreprise – TAUX D'INTERVENTION: 75% – MONTANT MAXIMUM SUR 3 ANS: 50 000 € HTVA

Avantages

La Wallonie intervient à hauteur de 75% des coûts HTVA des prestations de l'expert. Les coûts qui n'entrent pas dans les conditions du chèque (frais de déplacement, réalisation...) et la TVA sont à votre charge.

Liens utiles:

<https://www.cheques-entreprises.be/cheques/maturite-numerique/>

[Plateforme Chèques entreprises](#)

Contacts

SERVICE

Le service des chèques-entreprises

<https://cheques-entreprises.atlassian.net/servicedesk/customer/portals>

081/334000

Le support téléphonique est ouvert : Lundi de 14h à 16h Mardi de 10h à 12h30 Jeudi de 10h à 12h Vendredi de 13h30 à 15h30

[BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS](#)